

SPECIAL
CERTIFIÉS
AGRÉGÉS

É D I T O

RGPP... BLABLABLA !!!
... LIVRE BLANC SUR L'AVENIR
DE LA FONCTION PUBLIQUE

sommaire

- p 1 - Édito
p 2 - Le nouveau lycée
p 3 - M asterisation
p 4 - Une seule voix m anque
la vôtre !

L'actualité a été fertile en publications de tous ordres qui concernent la Fonction Publique.

Nous avons connu le « **Rapport Pochard** » qui prépare des modifications statutaires à venir dans les métiers de l'enseignement : la suite ne saurait tarder !

Vous êtes désormais familiers avec le sigle **RGPP** dont vous connaissez les conséquences !

Vous avez été informés des contenus de la **Loi sur la mobilité des parcours professionnels** et des modifications qu'ils apporteraient.

Mi-Avril a été publié ce « **Livre blanc sur l'avenir de la Fonction Publique** » (dit rapport Silicani) ; il annonce des « *réformes* » qui seraient contenues dans une prochaine Loi.

Ce n'est pas moins qu'une autre transformation très importante des principes de fonctionnement et de gestion de la Fonction Publique élaborés en 1946, ou plutôt une profonde remise en cause de ces principes.

D'après les mots : « *Amélioration de l'efficacité et de la productivité de la Fonction Publique* » - il faut bien vendre son produit ! - vous allez découvrir un catalogue de propositions et de recommandations politiques élaborées qui s'exposent comme autant de mesures cherchant, par esprit de vengeance, à contraindre - précariser - déréglementer - isoler ... les Fonctionnaires !

Et quand sont abordées les affectations et les mutations, la déréglementation se déchaîne.

Par exemple, pour les enseignants de l'Éducation Nationale ce serait le « recrutement par le chef d'établissement », pour une durée qui peut être revue, les « postes à profils », et pas de CAPN ni CAPA pour contrôler les mouvements ! ...

Le SNETAA -Eif suivra avec attention les suites données en s'opposant à la déréglementation et à la négation de la spécificité de nos métiers. Nous agissons pour obtenir des garanties de droit et non la précarité constante !

Le nouveau lycée.

Dans un discours prononcé au mois de juin, le Ministre de l'Éducation Nationale a dévoilé les deux chantiers prioritaires du Président de la République : la reconquête du mois de juin et la réforme du lycée.

Le premier chantier est justifié, dans ses propos, par la perte, pour les élèves, d'un trimestre de cours au lycée à cause des examens qui se déroulent au mois de juin.

A fin d'y remédier, M. le Ministre propose 4 principes directeurs, qui sont déjà en place dans 15 départements pilotes (académie de Rouen, Dijon, Amiens, Besançon ainsi que les départements du Vaucluse et de la Lozère) :

- les locaux doivent être choisis afin d'éviter la fermeture des établissements
- la surveillance des épreuves est assurée par des personnels non - enseignants
- une augmentation des indemnités versées aux personnels de direction et aux gestionnaires à l'occasion des opérations du baccalauréat dans les centres d'examen
- une augmentation de la rémunération des corrections de copie

À l'écoute des propos de M. le Ministre, on peut se poser plusieurs questions :

● Les réformes qui sont engagées depuis plusieurs années ont tendance à regrouper les établissements en cité scolaire. Celles-ci doivent donc organiser au mois de juin : les épreuves de CAP, de BEP, de BACPRO, de baccalauréat, du brevet, du BTS.

Comment concrètement peut-on continuer l'enseignement des cours et gérer tous les examens qui réquisitionnent la majorité des salles de classe ?

Travailler plus pour gagner ?...

● À l'heure où l'on parle d'économies substantielles réalisées par les non remplacés d'un fonctionnaire sur deux qui partent à la retraite, comment va-t-on rémunérer les non enseignants qui vont surveiller les examens et augmenter les primes et les corrections de copies ?

Ce chantier va donc se heurter à des contraintes matérielles et surtout financières importantes.

Le SNETAA ne peut cautionner la suppression massive de postes qui permet de faire des économies pour financer de tels chantiers qui ne sont pas prioritaires.

Le deuxième chantier est en cours puisqu'il doit, à partir de cet été, être débattu, il concerne la réforme du lycée.

Il est axé sur 4 objectifs :

- arriver à 50 % d'une classe d'âge diplômée de l'université,
- assurer la réussite scolaire de tous les lycéens,
- proposer un meilleur choix d'orientation,
- donner de nouvelles marges d'autonomie aux établissements.

Ces objectifs vont entraîner une refonte importante des voies de parcours et une augmentation du temps de travail des enseignants.

Travailler plus pour gagner ?...

Les principes directeurs de cette réforme :

● « une nouvelle organisation des études pour les lycéens. »

La vie au lycée sera organisée en 2 parties : la première sera basée sur les cours proprement dits et la deuxième au travail sur projet et la remise à niveau. Cette deuxième partie sera donc composée de : l'aide individualisée, le soutien, l'accompagnement éducatif, etc....

Cette augmentation des tâches secondaires va nécessairement entraîner une diminution des grilles horaires disciplinaires.

● « une nouvelle organisation des parcours scolaires des lycéens. »

L'objectif est de mettre en place une nouvelle classe de seconde à la rentrée 2009, suivie en 2010 d'une nouvelle première et en 2011 d'une nouvelle terminale.

La seconde de détermination devra se calquer sur les différents parcours universitaires au moyen de spécialisation ou d'approfondissement.

● « une nouvelle conception du métier enseignant. »

Le service des enseignants devra intégrer la diversité des situations éducatives : cours, soutien, remise à

niveau, projets interdisciplinaires, aide personnalisée, contribution au suivi et à l'orientation, préparation méthodologiques aux études supérieures.

Cette nouvelle vision engendre de profonds changements dans les missions qui étaient les nôtres jusqu'à présent.

● « une modernisation du fonctionnement des établissements. »

Afin de personnaliser les parcours et l'orientation des lycéens, les établissements devront acquérir plus d'autonomie (dixit M. le Ministre). L'allocation versée par l'état aux établissements prendra donc en compte : les horaires définis nationalement, le projet pédagogique et les moyens organisationnels.

Le SNETAA eil se félicite de la rénovation de la voie professionnelle qu'il a engagé à travers un protocole de discussion juste et revalorisant pour l'enseignement professionnel.

Cependant, le SNETAA eil s'étonne que le protocole de discussion qui vise à réformer le lycée tout en **annua-lisant, globalisant et transformant les missions des enseignants** soit cosigné par les organisations syndicales majoritaires.

Le SNETAA eil souhaite un véritable progrès dans le statut des enseignants de collège et de lycée et combattra toutes les régressions qui pourraient être mises en place par cette réforme.

M asterisation

Le Président de la République a présenté son projet concernant le recrutement et la formation des enseignants lors des 200 ans de « l'Université impériale » devant les recteurs, inspecteurs généraux et les présidents d'université. Ce projet prévoit la « m asterisation » pour une harmonisation Européenne de la formation des enseignants.

Que ce cache-t-il derrière ce mot « m asterisation » ?

● Une entrée dans le métier décalée d'un an car le recrutement se fera après l'obtention d'un M aster 2 (Bac +5). Ce décalage implique **un an de salaire en moins et donc une année de cotisation de plus pour la retraite.**

Les concours seront conservés mais modifiés ; ils se passeront en M aster 2 en deux parties. Probablement :

-1^{ère} partie en janvier pour évaluer les connaissances purement théoriques,

-2^{ème} partie en fin d'année scolaire pour évaluer, après un stage ou des stages, les compétences pratiques !

L'obtention du concours ne sera effective qu'après l'obtention du M aster 2.

● La suppression de la seconde année d'IUFM. Les titulaires du M aster 2 et du concours seront, l'année suivante, directement mis en responsabilité devant des élèves et aidés grâce à un « compagnonnage intensif » de la part d'enseignants reconnus pour leurs qualités pédagogiques ...

Le SNETAA eil a toujours demandé que les néo-recrutés travaillent en « co-animation » avec un enseignant tuteur et que leurs services soient partagés. Mais il ne semble pas que ce soit cela la vision du compagnonnage intensif pour le ministère !

Qui sera concerné par cette réforme ?

Les professeurs des écoles pour le 1^{er} degré, les capésiens et les agrégés pour le second degré ? Oui.

Où sont donc passés les capétiens et les PLP absents de tous les discours Présidentiels et Ministériels concernant cette réforme ? Cela veut-il dire qu'ils ne seraient pas concernés ?

Dans ce cas :

● Y aura-t-il plusieurs niveaux de recrutement et donc des grilles salariales différentes ? Nous ne saurions l'accepter !

● Comment allons nous faire pour les petites disciplines où il n'existe déjà pas de licence et encore moins de M aster 2 ?

Le SNETAA eil a demandé une audience au Ministère pour évoquer ce sujet et développer ses positions et ses propositions.

Une seule voix manque : la vôtre !

Les élections professionnelles représentent tous les 3 ans un enjeu. Elles auront lieu cette année en décembre 2008. Elles servent à définir la représentativité de chaque syndicat et à arrêter le nombre de leurs élus dans les Commissions Administratives Paritaires Nationales (CAPN) et Académiques (CAPA). Pour la défense de vos intérêts et de vos droits. Pour un SNETAA "certifié -agrégé" efficace et représentatif capable d'intervenir dans les instances paritaires où sont examinées vos situations individuelles (affectations, échelons, grade, mutations, discipline, congés de formation, révisions de notes...), nous avons besoin de vous.

- Pour Redonner au syndicalisme sa vocation revendicative, son indépendance, et son rôle de défense des collègues en souffrance dans leur travail ;
- Pour Faire respecter la profession enseignante et faire entendre la détermination des collègues à ne pas laisser se dévaloriser leur métier ;
- Pour Faire sortir les corps des certifiés et des agrégés de l'im passe dans laquelle l'a enfermé l'Etat-Employeur en luttant contre la tendance à détourner leurs missions dans des activités d'animation, de médiation sociale, de garderie sans rapport avec leur qualification, accentuée par le pouvoir grandissant des chefs d'établissements dû aux notations influant sur l'embauche ;
- Pour Redonner aux corps des certifiés - agrégés une place prépondérante au sein des collèges et lycées ;
- Pour Faire entendre la voix des certifiés et agrégés de collèges et de lycées d'enseignement général et technique et porter leurs réelles revendications : défendre le respect des spécificités en refusant le corps unique et en respectant les missions de chacun ; défendre le respect de l'enseignement des certifiés et des agrégés uniquement dans leur discipline de recrutement ;
- Pour Redéfinir la notion "d'égalité des chances" et prendre en compte "la diversité des élèves", en luttant contre le collège unique et contre le report du choix de la voie professionnelle généralement uniquement possible en fin de 3^{ème}, conduisant à une augmentation des sorties de l'école sans qualification aux différents niveaux du collège. Le SNETAA EIL rappelle son attachement aux trois voies de formations ;
- Pour Lutter contre le lycée unique annoncé par l'annonce en place d'un baccalauréat général unique à option.

Votre voix, vous la ferez entendre avec le SNETAA e.i.l.

Contactez nos responsables

SNETAA e.i.l.
74 rue de la Fédération - 75015 PARIS
01 53 58 00 30 tél : snetaanat@aol.com

Jean Pierre GAVRILOVIC
Responsable national SNETAA e.i.l.
«Certifiés/Agrégés»